Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du jeudi 24 juin 2021

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).
Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Vote nominatif	OUI	NON	ABST.
1	Reccino Van Lommel (VB) sur " la hausse du niveau des prix et son incidence sur l'inflation" **(n° 138)**	vice-premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail	COMM commission Économie, Protection des consommateurs et Agenda numérique du 16 juin 2021	• **motion de recommandation** par Reccino Van Lommel • **motion pure et simple** par Patrick Prévot (PS)	MOT 55 00138/001	p.32 **détail**: p.49	96	33	0
2	Katleen Bury (VB) sur "le suivi par la police des attaques par rançongiciel" **(n° 142)**	ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique	COMM Intérieur, Sécurité, Migration et Matières administratives du 16 juin 2021	• **motion de recommandation** par Katleen Bury • **motion pure et simple** par Jan Briers (CD&V)	MOT 55 00142/001	p.33 **détail**: p.49	102	29	0